



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19

### **Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux jeunes dès 12 ans**

**Suivant les recommandations de l'OFSP et de la Commission fédérale pour les vaccinations, le canton de Vaud offre dès ce mardi 22 juin la possibilité aux jeunes de 12 à 15 ans de se faire vacciner dans quatre centres du canton. Pour être éligibles, les personnes doivent avoir 12 ans révolus au moment de la vaccination.**

Après l'ouverture lundi 17 mai de la vaccination aux jeunes de 16 à 17 ans, le Canton de Vaud offre également la possibilité aux jeunes âgés de 12 à 15 ans de se faire vacciner. Comme pour les 16 - 17 ans, cette vaccination se fera dans quatre centres, situés dans les quatre régions du canton : au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) à Lausanne, à l'HRC (Hôpital Riviera-Chablais) à Rennaz, à l'EHC (Ensemble Hospitalier de la Côte) à Morges, et aux Établissements Hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) à Yverdon.

Les rendez-vous peuvent être pris dès ce jour via la hotline du canton 058 715 11 00, après avoir rempli le formulaire d'évaluation de l'éligibilité sur le site [www.coronavax.ch](http://www.coronavax.ch). Les rendez-vous seront fixés dans la limite des places disponibles, les quatre centres concernés pouvant déjà être très chargés jusqu'à début juillet. Dès le 5 juillet, les rendez-vous pour la filière pédiatrique seront concentrés le lundi, mercredi et vendredi après-midi entre 13 heures et 17 heures, date à laquelle des infirmières scolaires seront présentes sur place dans ces plages horaires.

L'agence de médicaments suisse Swissmedic a approuvé l'extension de l'indication du vaccin de Pfizer / BioNTech aux adolescents de 12 à 15 ans le 4 juin 2021. Selon les recommandations émises aujourd'hui par l'Office fédéral de la santé publique et la Commission fédérale pour les vaccinations, le vaccin peut être administré aux adolescents âgés de 12 ans révolus qui le souhaitent, après une analyse individuelle du rapport bénéfice/risque. La vaccination est recommandée afin de bénéficier d'une protection directe contre les évolutions légères, fréquentes, et les évolutions graves qui sont très rares. La vaccination est également recommandée à ce groupe afin

d'éviter les conséquences négatives des mesures individuelles et collectives indirectes (p. ex. isolement ou quarantaine), ainsi que les conséquences d'une exposition fréquente au virus (p. ex. à l'école ou pendant les loisirs). Les frais liés à cette vaccination sont pris en charge par la Confédération.

Des informations spécifiques sur la vaccination des adolescents ainsi qu'un formulaire de consentement pour les adolescents se présentant seuls dans les centres de vaccination sont mis à disposition des parents et adolescents au terme de l'évaluation effectuée sur le site [www.coronavax.ch](http://www.coronavax.ch). Le site du canton [www.vd.ch/vaccination](http://www.vd.ch/vaccination) renseigne également sur le dispositif cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2021

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé

Dr Pierre-Alex Crisinel, responsable de l'Unité d'infectiologie pédiatrique et vaccinologie, CHUV

### **TÉLÉCHARGEMENTS**